

CONSEIL MUNICIPAL

LE CONSEIL MUNICIPAL EST CONVOQUE LE :

JEUDI 30 MARS 2023 à 19h00

SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL A LA MAIRIE

Fait en Mairie,
Le 28 Mars 2023

Le Maire,

Sylvain BERRIOS

ORDRE DU JOUR

1. Désignation d'un secrétaire de séance et appel nominal
2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 16 février 2023

ADMINISTRATION GENERALE

3. Iniquité et inefficacité de la Loi SRU : la Ville s'oppose à tout prélèvement relevant du seul bilan de l'Etat et lui demande de respecter l'égalité de traitement entre collectivités, ainsi que la restitution de l'ensemble de ses moyens d'action.

FINANCES COMMUNALES

4. Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR) : la Ville de Saint-Maur-des-Fossés, injustement prélevée, demande la révision du mécanisme et son calcul
5. Budget primitif 2023 : vote des taux des taxes directes locales
6. Vote du budget primitif 2023 du budget principal intégrant l'affectation du résultat prévisionnel de l'année 2022
7. Convention de partenariat 2022-2026 entre la Commune de Saint-Maur des Fossés et le réseau de la Direction générale des Finances publiques (DGFIP).
8. Bilan des actions entreprises suite au Rapport de la Chambre régionale des comptes.
9. Maintien de la perception de la taxe de séjour par la commune de Saint-Maur des Fossés
10. Versement de subventions aux associations du quartier des Rives de la Marne dans le cadre de la programmation 2023 de la politique de la Ville
11. Attribution d'une subvention au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) sur le budget de la Ville - Année 2023.
12. Aliénation de véhicules

13. Demande d'une subvention dans le cadre du fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires dit "Fonds Vert", pour encourager la pratique du covoiturage auprès des agents de la Ville de Saint-Maur-des-Fossés via une application numérique

14. Demande d'une subvention liée à l'évolution du Système Intégré de Gestion des Bibliothèques (SIGB) et le portail documentaire de la Médiathèque Germaine Tillion auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC)

15. Demande d'une subvention liée au projet de Système d'Archivage Electronique auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC)

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

16. Modification du tableau des effectifs des emplois permanents de la Ville de Saint-Maur-des-Fossés
17. Actualisation de la liste des emplois pour lesquels un logement de fonction peut être attribué
18. Actualisation des cadres d'emplois ouvrant droit au régime indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (R.I.F.S.E.E.P.)
19. Actualisation de la liste du personnel vacataire

URBANISME - AMENAGEMENT

20. Autorisation donnée au Maire de déposer une demande d'autorisation d'urbanisme pour le projet de transformation d'un appartement de fonction en locaux scolaires/périscolaires et administratif à l'école Michelet
21. Autorisation donnée au Maire de déposer une demande d'autorisation d'urbanisme pour le projet de restructuration et d'agrandissement de 6 salles de l'école élémentaire du Parc Est
22. Autorisation donnée au Maire de déposer une demande d'autorisation d'urbanisme pour le projet de restructuration et d'agrandissement de 5 salles de l'école maternelle du Parc Est

23. Autorisation donnée au Maire de déposer une demande d'autorisation d'urbanisme pour le projet de transformation de l'appartement de fonction en locaux pour le personnel de la crèche Miss Cavell
24. Autorisation donnée au Maire de déposer une demande d'autorisation d'urbanisme pour le projet de transformation de la Maison des Combattants en crèche, structure d'accueil pour la petite enfance
25. Autorisation donnée au Maire de déposer une demande d'autorisation d'urbanisme pour le projet de transformation des locaux de la crèche la Parentèle en locaux associatifs
26. Autorisation donnée au Maire de déposer une demande d'autorisation d'urbanisme pour le projet de construction d'un bâtiment sis 66, avenue Diderot

DOMAINES

27. Principe de cession de gré à gré de la propriété communale située 9 avenue Denis Papin à Saint-Maur-des-Fossés
28. Cession de la propriété communale située 34, avenue Gambetta à Saint-Maur-des-Fossés
29. Cession de la propriété communale située 7 avenue de la Coopération à Saint-Maur-des-Fossés
30. Changement d'affectation du logement situé au 1er étage du Multi-Accueil Miss Cavell situé 5/7 rue Jules Ferry à Saint-Maur-des-Fossés
31. Rétrocession d'un délaissé de voirie de 80 m² au droit de la parcelle située 44 rue Delerue à Saint-Maur-des-Fossés

FAMILLE - JEUNESSE ET SPORTS

32. Approbation de la convention de partenariat relative à l'organisation du "Challenge MONAL 2023"
33. Attribution d'une subvention sportive à la section Escrime de l'association, "la Vie au Grand Air" pour l'organisation du "Challenge Monal 2023".
34. Attribution de Subvention aux Associations Sportives dans le cadre de la Promotion du Sport (Coupons sport)
35. Attribution de Subventions aux Associations Sportives dans le cadre des contrats d'Objectifs par Équipe
36. Attribution de subventions relatives aux commissions coup de pouce et bourse au permis

ANIMATIONS

37. Activités loisirs sur villages d'été et de Noël de Saint-Maur-des-Fossés : approbation de la convention-type et des tarifs de parrainage

AFFAIRES CULTURELLES

38. Dotation pour contraintes particulières à verser au budget de l'Établissement Public Industriel et Commercial "Théâtre et cinémas de Saint-Maur" au titre de l'exercice 2023

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

39. Modification des tarifs et de la convention relative à la location de la Boutique Ephémère à compter du 15 novembre 2023
40. Modification des tarifs et de la convention relative à la location de la Galerie Ephémère à compter du 28 août 2023

COMMUNICATIONS

41. Communication par le Maire des décisions prises en vertu de la délégation consentie par le Conseil Municipal en date du 5 juillet 2020 (art. L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales)
42. Communication par le Maire des décisions prises en vertu de la délégation consentie par le Conseil Municipal en date du 5 juillet 2020 (art. L2122-22 4° et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales)